



**Admission** : Toutes les associations résidant sur la commune de Lannilis peuvent s'inscrire. La Mairie se réserve le droit d'inviter ou d'accepter toute association, société, particulier, extérieur à la commune, dont la présence pourrait présenter un intérêt au déroulement de cet événement. (sous réserve de places disponibles)

**Horaire** : Chaque association est tenue d'être représentée de 9h à 12h le samedi 3 septembre 2022.

**Emplacement** : Des emplacements sont prévus à l'intérieur de la salle de Kergroas. Ils sont de même superficie pour chaque association, sauf demande justifiée et acceptée par les organisateurs.

Concernant le choix des emplacements, les associations désirant être placées à un endroit particulier peuvent l'exprimer (fiche d'inscription).

**Installation** : L'installation des différents stands est à la charge des participants, le samedi 3 septembre entre 8h30 et 9h. Désinstallation de 12h à 12h30.

**Matériel** : La Mairie met à disposition de chaque association 1 table, 4 chaises, 1 grille caddie recto (ou un mur) uniquement.

**Les stands** : Chaque association pourra utiliser tous matériels et décorations personnels. Si vous utilisez du matériel vidéo ou informatique, prévoyez vos rallonges électriques et multi prises.

**Sécurité** : Les participants sont tenus de respecter les prescriptions de réglementation en vigueur, notamment concernant la sécurité et l'hygiène. Les organisateurs se réservent un droit de police pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association du forum.

**Assurance** : La Mairie assure le matériel mis à disposition. Les biens propres des associations et des particuliers exposants devront être couverts par leur propre assurance.

**Démontage, rangement, nettoyage des stands** : Le démontage des stands et leur nettoyage ainsi que le rangement du matériel incombent à chaque association.

**Responsabilité** : La Mairie décline toute responsabilité pour le paiement d'impôt, droit ou taxe pouvant être réclamés aux participants par les Administrations. Ils n'auront aucun recours contre elle et renoncent, d'ores et déjà, à en exercer un.

**Accueil des associations** : Le point accueil sera opérationnel dès le samedi à 9h00, pour répondre aux différents problèmes que vous pourriez rencontrer.

**Publicité** : La Mairie se charge de la publicité dans la presse, le BIM. Les associations sont sollicitées pour la distribution d'affiches.

**Le fait de participer à cette journée du Forum des Associations et d'avoir rempli la fiche d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.**

**Signature :**